

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway, tenue au lieu ordinaire des séances, au 507, Route 108 Ouest, le **29 janvier 2018** à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Siège #2 - Renald Béliveau
Siège #3 - Valérie Bolduc
Siège #4 - Réal Cameron
Siège #5 - Réjean Boulanger
Siège #6 - Rachelle Audet

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Marie-Ange Richard

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Mario Lachance. Madame Simone Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis de convocation de la séance extraordinaire, la maire déclare la séance ouverte.

2018-01-25

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SESSION

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2018

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2018-01-26

3 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU QUE la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2018, document étant annexé et faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

ATTENDU QU'"avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

Il est : Proposé par Renald Béliveau
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE le conseil municipal de Stornoway adopte le budget de l'exercice financier de 2018 prévoyant;

- Des revenus de 929 339 \$;
- Des dépenses de 893 239 \$;

- Un excédent d'opérations avant conciliation à des fins fiscales de 36 100 \$;
- Les affectations financières suivantes :
 - 10 591 \$ au remboursement d'intérêt de la dette à long terme;
 - 5 055 \$ à un fonds réservé;
 - 20 454 \$ aux dépenses d'investissement de l'exercice 2018;

QUE les prévisions budgétaires 2018 seront insérées dans la prochaine édition du journal Le Bavard et elles seront distribuées à chaque porte dans la Municipalité de Stornoway;

QUE le montant du publipostage soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Publicité-information n°01-110-00-340*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne dans l'assistance.

2018-01-27 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Valérie Bolduc et résolu unanimement que cette séance ordinaire soit levée à 19 h 32.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mario Lachance,
Maire

Simone Grenier,
Directrice générale
et secrétaire administrative

Je, Mario Lachance, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.